



**RAPPORT EN VERTU DE
LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

DATE DE FIN D'EXERCICE FINANCIER : LE 31 DÉCEMBRE 2024
DATE DE PUBLICATION DU RAPPORT : LE 30 MAI 2025

1. INTRODUCTION

Ce rapport a été préparé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*¹ (la « **Loi** ») pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 (l'« **Exercice** ») au nom des entités suivantes (collectivement « **Kruger** », la « **Société** » ou « **nous** » et chacune une « **Entité** ») :

Nom français	Nom anglais
Emballages Kruger Holding S.E.C.	Kruger Packaging Holdings L.P.
Emballages Kruger S.E.C.	Kruger Packaging L.P.
Kruger inc.	Kruger Inc.
Kruger Pâtes et Papiers Holding S.E.C.	Kruger Pulp and Paper Holding L.P.
Kruger Trois-Rivières S.E.C.	Kruger Trois-Rivières L.P.
Kruger Wayagamack S.E.C.	Kruger Wayagamack L.P.
Pâtes Kruger Kamloops S.E.C.	Kruger Kamloops Pulp L.P.
Produits Kruger inc.	Kruger Products Inc.
Produits Kruger SB inc.	Kruger Products SB Inc.
Produits Kruger Sherbrooke inc.	Kruger Products Sherbrooke Inc.
<i>Sans objet</i>	Corner Brook Pulp and Paper Limited

Ce rapport présente les mesures prises par Kruger au cours de l'Exercice afin de prévenir et de réduire le recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de la Société et de sa chaîne d'approvisionnement.

2. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Fondée en 1904, Kruger inc. est une entreprise familiale privée dont la mission est de transformer des ressources renouvelables en produits essentiels du quotidien qui sont durables et de première qualité, notamment des produits de papier à usages domestique et industriel, du cartonnage et des produits d'emballage, des papiers pour publications, ainsi que des papiers de spécialité. Outre nos usines de production répartis à travers le Canada et les États-Unis, nous pouvons aussi nous targuer d'avoir un portefeuille de centrales d'énergie renouvelable et d'être l'un des principaux recycleurs de papier et carton en Amérique du Nord. Fort de 120 ans de succès, Kruger emploie plus de 6 000 personnes qui œuvrent dans 9 secteurs d'activités et exploite 19 usines de fabrication et de production ainsi que 47 centrales d'énergie renouvelable.

Siège social

- **Kruger inc.** est une personne morale régie en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est à Montréal.

¹ *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9, <<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-10.6/TexteCompleet.html>>

- Kruger inc. contrôle l'ensemble des Entités.
- Kruger inc. possède également une division de recyclage qui intègre directement ses activités de recyclage de vieilles caisses de carton ondulé recyclées (mieux connues en anglais sous le nom de « *old corrugated containers* » ou « *OCC* ») aux activités des Entités de fabrication de produits de papier.

Papiers à usages domestique et industriel

- **Produits Kruger inc., Produits Kruger Sherbrooke inc. et Produits Kruger SB inc.** sont des personnes morales régies en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ont leur siège social à Montréal. Produits Kruger inc. et Produits Kruger Sherbrooke inc. sont majoritairement détenues indirectement par Kruger inc.
- **Produits Kruger inc.** a sa principale place d'affaires à Mississauga (Ontario) et produit, distribue, commercialise et vend une vaste gamme de produits de papier, y compris des papiers hygiéniques, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, et ce, tant pour le marché de la consommation que pour celui des produits hors foyer. Bien que Produits Kruger inc. ait une présence importante sur le marché canadien des produits aux consommateurs, Produits Kruger inc. est également un chef de file sur le marché des produits de consommation hors foyer et distribue des produits de marque et de marque de distributeur aux États-Unis. Le segment des produits de consommation comprend des marques bien connues telles que Cashmere®, Purex®, Scotties®, SpongeTowels® et Bonterra™ au Canada et White Cloud® aux États-Unis. Produits Kruger inc. emploie approximativement 2 800 personnes à travers le Canada et les États-Unis.
- **Produits Kruger Sherbrooke inc.** exploite une usine de produits de papier à Sherbrooke et produit et distribue un vaste éventail de produits de papier, dont des papiers hygiéniques et essuie-tout pour les marchés de consommation canadien et américain.
- **Produits Kruger SB inc.** exploite une usine de papier à Sherbrooke et produit des bobines de papier tissu et des papiers-mouchoirs pour les consommateurs des marchés canadien et américain.

Emballage et Cartonnage

- **Emballages Kruger Holding S.E.C., Emballages Kruger S.E.C. et Kruger Trois-Rivières S.E.C.** sont des sociétés de personnes régies en vertu du *Code civil du Québec*, ont leur siège social à Montréal et sont détenues indirectement à 75 % par Kruger inc. et à 25 % par Investissement Québec.
- **Emballages Kruger Holding S.E.C.** est une société de gestion et détient les actions ou parts de diverses entités des secteurs Emballage et Cartonnage de Kruger.

- **Emballages Kruger S.E.C.** possède et exploite une usine de carton 100 % recyclé située à Place Turcot (Montréal), d'une capacité annuelle de production de 158 000 tonnes métriques. L'usine produit du carton doublure blanc recyclé, du « KB Fold » du « KSize », du carton à imprégner, du carton pour stratifiés, du carton pour mandrins, du carton pour chemises suspendues et d'autres catégories de carton à créneaux. Emballages Kruger possède et exploite également deux usines d'emballages au Canada situées à Montréal (Québec) et à Brampton (Ontario) avec une capacité annuelle de production combinée de plus de 3,1 milliards de pieds carrés de boîtes découpées par rotation et de boîtes *Flexo*.
- **Kruger Trois-Rivières S.E.C.** possède et exploite deux machines à papier et jouit d'une capacité annuelle de production de 375 000 tonnes de carton doublure léger et hautement résistant 100 % recyclé (carton doublure et carton à onduler) ainsi que d'une capacité de production de 145 000 tonnes de papier journal, de papier de bricolage, de papier pour livres et de papier à haut degré de blancheur. Kruger Trois-Rivières S.E.C. possède et exploite également des chaînes de pâte thermomécanique et des chaînes de pâte thermomécanique blanchie d'une capacité annuelle de production de 145 000 tonnes métriques.

Pâtes et papiers

- **Kruger Pâtes et Papiers Holding S.E.C., Kruger Wayagamack S.E.C. et Pâtes Kruger Kamloops S.E.C.**, sont toutes trois des sociétés de personnes régies en vertu du *Code civil du Québec*, ont leur siège social à Montréal et sont détenues indirectement à 62,5 % par Kruger inc. et à 37,5 % par Investissement Québec. **Corner Brook Pulp and Paper Limited** est une personne morale régie en vertu de la *Corporations Act* de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, a son siège social à Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador) et est détenue à 100 % par la Kruger inc.
- **Kruger Pâtes et Papiers Holding S.E.C.** est une société de gestion qui détient les actions ou parts de diverses sociétés du secteur des Pâtes et Papiers de Kruger.
- **Kruger Wayagamack S.E.C.** exploite une usine de papier couché et de papiers de spécialité située à Trois-Rivières (Québec) qui jouit d'une capacité de production de 260 000 tonnes de papier couché ultraléger. Cette usine est l'une des plus modernes en Amérique du Nord. L'usine produit également jusqu'à 90 000 tonnes de pâte kraft blanchie de résineux de l'hémisphère nord (NBSK).
- **Pâtes Kruger Kamloops S.E.C.** exploite une usine en Colombie-Britannique qui produit de la pâte NBSK et de la pâte de spécialité de qualité supérieure, à faible coût et à fort volume, avec une capacité annuelle de production d'environ 408 000 tonnes. Elle possède et exploite également une centrale de cogénération à trois turbines sur place, capable de produire environ 460 000 MWh d'énergie verte par an, revendue au réseau hydroélectrique provincial.

- **Corner Brook Pulp and Paper Limited** produit du papier journal sur deux machines à papier et dispose d'une capacité annuelle de production de 250 000 tonnes. Cette usine dispose d'une centrale hydroélectrique et d'une centrale de cogénération d'une puissance installée de 140 MW et 15 MW, respectivement.

D'envergure mondiale, la chaîne d'approvisionnement de Kruger se compose principalement de fournisseurs d'équipement et de machinerie d'une part et de fournisseurs de matières premières d'autre part. Pour l'Exercice, Kruger et l'ensemble de ses filiales, dont les Entités, ont fait appel à environ 6 400 fournisseurs externes directs, dont plus de 90 % sont situés en Amérique du Nord. Grâce à ses secteurs d'activités complémentaires, Kruger est également capable de synergie et utilise des fournisseurs internes faisant partie intégrante de Kruger.

3. MESURES PRISES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

L'intégrité, le respect et le leadership sont au cœur des valeurs fondamentales de Kruger. Nous croyons fermement que ces principes guident notre conduite et façonnent notre culture d'entreprise. Le respect des droits de la personne est une responsabilité centrale que nous prenons très au sérieux. Cela englobe non seulement nos employés, mais également toutes les personnes impliquées dans notre chaîne d'approvisionnement. Chaque personne, où qu'elle soit dans le monde, a droit au respect de ses droits fondamentaux, et toutes les décisions que nous prenons s'inscrivent résolument dans cette perspective.

En tant que signataires du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2021, nous avons pris l'engagement de respecter les principes universellement acceptés en matière de droits de la personne, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Le tout renforce notre détermination à promouvoir des pratiques commerciales responsables et éthiques dans toutes nos activités. Nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs pour faire respecter ces normes, affirmant ainsi notre engagement envers le respect des droits de la personne.

Au cours de l'Exercice, notre engagement à contrer le fléau du travail forcé et le recours au travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement s'est principalement articulé autour des initiatives suivantes :

- Nous avons entrepris un travail de refonte de notre Code de conduite des fournisseurs afin de clarifier l'interdiction du recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

- Nous avons initié la revue du processus de diligence raisonnable de sélection de nos fournisseurs afin de mettre une emphase importance sur l'interdiction du recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons entamé une revue du Code de conduite internet afin de clarifier l'interdiction du recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons entrepris la rédaction de déclarations publiques (« *position statements* ») que nous prévoyons publier en 2025. Ces déclarations visent à clarifier notre engagement envers l'interdiction du recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, tant auprès de nos fournisseurs que du grand public.

Pour rappel, au cours de l'exercice précédents, nous avons pris les initiatives suivantes :

- Nous exigeons que nos fournisseurs majeurs (auprès desquels nos dépenses dépassent environ 100 000 \$ annuellement) adhèrent à notre Code de conduite des fournisseurs, exigeant impérativement le respect des normes éthiques et légales en matière de travail;
- Nous avons une préférence marquée pour les fournisseurs certifiés EcoVadis car, au cours de l'Exercice, 43 % de nos dépenses ont été effectuées sous cette règle de gouvernance, témoignant de notre engagement envers des pratiques commerciales responsables.

4. POLITIQUES, GOUVERNANCE ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

4.1. *Pacte mondial des Nations Unies*

Kruger est signataire du Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative d'entreprise en matière de développement durable au monde. Le Pacte mondial des Nations Unies propose un cadre d'engagement universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs aux droits de la personne, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les principes 4 et 5 du Pacte mondial sont respectivement « *Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire* » et « *Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.* »

Fermement engagée à intégrer les préoccupations relatives aux droits de la personne dans ses politiques, sa gouvernance et ses processus décisionnels, Kruger fait ainsi rapport annuellement aux Nations Unies sur les progrès réalisés au sein de sa société.

4.2. Code d'éthique de la Société

L'éthique et l'intégrité étant des valeurs importantes de Kruger, notre Société est dotée d'un code d'éthique qui est applicable à toute personne au sein de la Société, y compris à toutes nos filiales, et au conseil d'administration, à la direction ainsi qu'à tous les employés de Kruger, à tous échelons.

En établissant clairement les normes de comportement et les valeurs encouragées ou prohibées au sein de Kruger, nous nous efforçons d'établir des interactions commerciales de manière responsable, respectueuse et éthique.

Bien que notre Code d'éthique n'aborde pas directement la question du travail forcé et du travail des enfants, nous pensons que les principes d'intégrité, d'éthique, d'honnêteté et de respect inscrits dans notre Code d'éthique encouragent nos employés à faire des choix conformes à notre engagement d'éradiquer le travail forcé et le travail des enfants de nos activités.

4.3. Code de conduite des fournisseurs

Kruger s'engage à protéger ses employés, l'environnement et les collectivités où elle exerce ses activités pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Kruger croit à l'établissement de relations solides avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui ont le même engagement à l'égard de l'excellence. Kruger s'attend à ce que ses fournisseurs et partenaires commerciaux maintiennent des normes élevées d'honnêteté, d'intégrité et d'équité.

Ce code de conduite s'applique aux fournisseurs de Kruger et met en évidence ce qui est attendu de ceux-ci. Kruger s'attend à ce que ses fournisseurs diffusent ce code à leurs sous-traitants et qu'ils exigent au moins les mêmes normes de conduite de leur part.

Conformément à la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies et aux principes établis dans le Pacte mondial des Nations Unies, le Code de conduite des fournisseurs de Kruger condamne le travail des enfants. En l'absence d'une loi locale sur l'âge minimum de travailler, notre Code d'éthique prévoit que 15 ans doit être considéré comme l'âge de travailler minimal.

4.4. Certification EcoVadis

EcoVadis est une plateforme de certification de la responsabilité sociétale des entreprises qui intègre l'évaluation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle fournit des évaluations détaillées des pratiques environnementales, sociales et éthiques des entreprises, basées sur une méthodologie de notation standardisée. Ces évaluations permettent aux entreprises d'évaluer et de comparer la performance de leurs fournisseurs en matière de durabilité, et offrent une transparence accrue sur les risques sociaux et environnementaux associés à leur chaîne d'approvisionnement.

Kruger travaille avec des fournisseurs dans le monde entier pour ses produits et services. Dans le cadre de ses engagements sociaux, Kruger favorise les fournisseurs ayant obtenu une certification EcoVadis. Cette préférence s'explique par le fait que ces fournisseurs sont évalués selon des critères rigoureux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ce qui correspond aux valeurs et aux objectifs de durabilité de Kruger.

Lors de l'Exercice, près de la moitié (43 %) des dépenses totales de Kruger étaient attribuées à des fournisseurs certifiés EcoVadis, témoignant d'un engagement marquant envers la durabilité dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces fournisseurs certifiés affichaient en moyenne un score de 59 % dans les évaluations EcoVadis, ce qui témoigne d'un bon niveau de performance. Cette tendance indique l'importance croissante accordée par Kruger à la sélection de partenaires commerciaux en adéquation avec ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale.

4.5. Politique sur le signalement et la protection contre les représailles

En accord avec notre Code d'éthique, Kruger garantit la protection contre les représailles à toute personne signalant la violation de toute politique de notre entreprise, y compris de notre Code d'éthique.

Le signalement d'une telle situation est vivement encouragé, car nous pensons que l'éthique est une responsabilité partagée. Par conséquent, si des employés ou des fournisseurs ont des inquiétudes concernant le travail forcé ou le travail des enfants, ils ont la responsabilité de faire part de leurs soupçons. Ces rapports peuvent être faits soit :

- À l'interne, par le biais d'un signalement transmis à un.e superviseur.e, au service des Ressources humaines ou au service de la Conformité; soit
- À l'externe, par le biais de l'ombudsman externe, par courriel ou par message téléphonique, et ce, même de façon anonyme.

5. ÉVALUATION DES RISQUES ET MESURES CORRECTIVES

Kruger n'a pas encore entrepris d'évaluation complète des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Nous n'avons pas relevé de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, ni de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons donc pas pris de mesure de remédiation à ces problèmes au cours de l'Exercice.

Conformément au Pacte mondial des Nations Unies, si une situation de travail forcé ou de recours au travail des enfants nous est rapportée, nous faisons alors enquête et veillons à ce que des mesures correctives soient mises en place pour faire cesser cette violation des droits de la personne.

6. FORMATION

Les employés non syndiqués de Kruger doivent obligatoirement suivre, à leur embauche, une formation interactive obligatoire sur le Code d'éthique de la Société. Par la suite, des formations annuelles sont également dispensées à ces employés afin de rafraîchir les concepts liés à l'éthique et il est également exigé que ceux-ci certifient annuellement leur adhésion au Code d'éthique de Kruger.

7. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Kruger a pris des mesures pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Cependant, une évaluation de l'efficacité de ces mesures n'a pas encore été réalisée.

8. APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Kruger inc. en vertu de l'alinéa 11(4)a)(ii) de la *Loi*.

Conformément aux exigences de la *Loi*, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la *Loi*, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Kruger inc.

Le 28 mai 2025



Frédéric Boucher, V.-P., Affaires juridiques